Incendie de la rue Erlanger à Paris : Essia B. condamnée à 25 ans de prison pour avoir provoqué l'incendie d'un immeuble et causé la mort de 10 personnes, car elle voulait "embêter son voisin pompier" (MàJ)

23/02/2023 à 22h23



23/02/2023

La cour d'assises de Paris a condamné jeudi à 25 ans de réclusion criminelle Essia B., 44 ans, pour avoir provoqué l'incendie d'un immeuble de la rue Erlanger, en février 2019, provoquant la mort de dix personnes.

Au terme de plus de six heures de délibéré, le président de la cour Franck Zientara a justifié cette peine par "l'extrême gravité des faits", évoquant des actes "pas déconnectés de la réalité", avec un départ de feu "volontaire", "en pleine nuit", motivé par "la colère et le ressentiment".

(…) BFMTV

06/02/2023

Dix personnes sont mortes dans la nuit du 4 au 5 février 2019, pris au piège dans l'incendie de leur immeuble rue Erlanger, à Paris. Une femme comparaît à partir de ce lundi devant la cour d'assises.

"J'entends cette dame dans la cour. Le temps que la personne parte, la lumière du couloir reste allumée. La lumière s'éteint ensuite. Je vois immédiatement sous ma porte une lueur orangée qui bougeait." Cette "dame", c'est Essia B., qui vient de quitter l'immeuble où elle réside au 17 bis rue Erlanger, dans le 16e arrondissement de Paris. Juste avant, elle a, selon les enquêteurs, allumé un feu devant la porte de son voisin. Valentine habite en face et a tout entendu.

Quatre ans quasiment jour pour jour après les faits, la cour d'assises de Paris va juger Essia B. pour cet incendie qui a coûté la vie à 10 personnes. Dix habitants pris dans le piège des flammes qui se sont propagées rapidement ou qui ont sauté de leur fenêtre, se pensant perdus. Une question est au cœur des débats: comment une dispute de voisinage a-t-elle pu être à l'origine d'un tel drame?

Il est 00h36 cette nuit-là quand Valentine appelle les pompiers. Cela fait plus d'une heure qu'elle entend des cris sur son palier. À l'origine, de la musique trop forte mise par l'une de ses voisines, Essia B. Le voisin, caporal-chef au sein des pompiers de Paris, dont l'appartement est mitoyen au sien, lui demande de baisser le son. Pour simple réponse, lui et sa compagne n'obtiennent que des insultes: "sale pute", "connard de pompier, je vais te crever".

Loin de se calmer, Essia B. augmente à nouveau le son. Le couple se décide à aller dormir ailleurs, après que des projectiles ont été lancés sur leur volet. Il en est empêché par la voisine, qui se trouvait sur le palier, tambourinant à leur porte tout en les insultant. Les deux jeunes gens finissent par appeler les policiers qui vont raccompagner Essia B. chez elle. Elle ressort quelques minutes plus tard. Plusieurs témoins l'entendent proférer des menaces.

La suspecte est déjà connue des services de police. En 2016, elle a mis le feu à une boutique de vêtements pour voler la caisse. Elle avait alors bénéficié d'un classement sans suite, en raison de son état mental. Quelques semaines plus tard, elle avait brûlé avec un briquet et une bouteille de gaz lacrymogène un pompier qui venait la secourir. Dans son sang sont retrouvés du cannabis, des antipsychotiques et des anxiolytiques.

> *"C'est moi qui ai mis le feu au bâtiment (…) J'ai mis le feu pour embêter mon voisin sans penser aux conséquences que cela pourrait avoir."*

bfmtv

02/02/2022

Essia B. sera finalement jugée devant la cour d'assises pour l'incendie criminel qui avait provoqué la mort de dix personnes et fait des dizaines de blessés, en février 2019, rue Erlanger à Paris (XVIe).

Une femme atteinte de troubles psychiatriques a été reconnue responsable pénalement et devra être jugée par la cour d'assises pour avoir déclenché un incendie dans un immeuble parisien en 2019, faisant dix morts et des dizaines de

blessés, ont estimé les juges d'instruction. C'est l'incendie le plus meurtrier dans la capitale depuis 2005.

(…) Dans la nuit du 4 au 5 février 2019, un incendie s'était déclaré au deuxième étage d'une bâtisse, rue Erlanger dans le XVIe arrondissement, peu après 00H30 avant de se propager rapidement à l'ensemble des huit étages. Dix personnes avaient été tuées, 47 autres blessées.

« Toi qui aimes les flammes, ça va te faire tout drôle quand ça va exploser »

Essia B., qui habitait cet immeuble, avait été interpellée – en état d'ébriété et après avoir consommé du cannabis – alors qu'elle tentait de mettre le feu à une voiture, dans une rue voisine. Quelques jours auparavant, elle était sortie d'un séjour de deux semaines en hôpital psychiatrique, le treizième en dix ans.

Peu de temps avant le début de l'incendie, peu après minuit, un voisin avait appelé la police pour se plaindre du bruit causé par cette femme. Cet homme, par ailleurs pompier, l'avait ensuite recroisée dans le hall, une fois reparties les forces de l'ordre venues lui demander de cesser son tapage nocturne. Elle lui avait alors lancé : *« Regarde-moi droit dans les yeux. Toi qui aimes les flammes, ça va te faire tout drôle quand ça va exploser »*, selon le récit du voisin aux enquêteurs.

(…) Actu 17

04/02/2020

Selon nos informations, la locataire soupçonnée d'avoir mis le feu à un immeuble parisien, dans la nuit du 4 au 5 février 2019, est accessible à une sanction pénale selon une expertise psychiatrique.
[…]

Le Parisien

09/02/2019

Accusée d'avoir allumé l'incendie dans l'immeuble rue Erlanger à Paris (XVIe) dans la nuit de lundi à mardi, la suspecte qui avait été déférée devant un juge d'instruction ce vendredi a été placée en détention provisoire au cours de la nuit annonce le parquet.

Actu17

08/02/2019

Lucien Sadoun est propriétaire du magasin de prêt-à-porter Garfield, rue d'Auteuil, située à deux pas de la rue Erlanger où un violent incendie a fait 10 morts dans la nuit de lundi à mardi. Il y a deux ans, sa boutique avait été prise pour cible par Essia B. […] La suspecte a été admise à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police, sa garde à vue a été levée.

« *Nous la connaissions bien. Elle était une de nos clientes. Il y a deux ans, elle a mis le feu à trois endroits de la boutique pour détourner l'attention de notre personnel et*

voler dans la caisse. L'une des vendeuses l'a prise en flagrant délit et elle a pris la fuite. Nous avons réussi à éteindre les foyers et nous avons fait un signalement à la police et déposé plainte », raconte Lucien Sadoun. « *Cette scène a beaucoup choqué mes collaborateurs. Nous n'avons subi que des dégâts matériels. Ce n'est rien par rapport à la dizaine de morts qu'a entraîné son geste dans la nuit de lundi* », soupire le patron, qui connaissait aussi une des victimes. Il est en colère. […]

Le Parisien